

Les étrangers font peu usage de leur droit de vote

- ▶ Depuis 2006, tous les étrangers résidant en Belgique depuis plus de cinq ans peuvent voter aux élections communales.
- ▶ Une avancée démocratique qui se heurte à un constat : leur taux de participation est encore très faible, surtout en Flandre et à Bruxelles.
- ▶ En cause, notamment : des carences dans l'information fournie par certaines communes aux non-Belges.

Désintérêt pour la chose politique ou phobie administrative ? Simple manque d'information ou sentiment profond d'exclusion de la vie citoyenne ? Comment expliquer le si faible taux de participation des résidents non belges aux élections communales ?

C'est la question que s'est posée Louise Nikolic, docteure en sciences politiques et sociales, dans sa thèse de doctorat, défendue à l'automne dernier à l'Université libre de Bruxelles (ULB).

Sa recherche dresse un portrait extrêmement précis et exhaustif du vote non belge aux élections communales, grâce à l'analyse des données politiques et migratoires des 588 communes belges et à quarante-quatre entretiens, menés avec des résidents non nationaux, pour tenter de comprendre pourquoi ils ont été si peu à glisser leur bulletin dans l'urne en 2012.

13 % du corps électoral

Les électeurs étrangers potentiels sont pourtant nombreux : ils représentaient, lors des dernières élections, 13 % du corps électoral total en Belgique. Mais seuls 18,5 % des non-Belges européens et 14 % des non-Européens y ont participé.

A l'origine de la recherche de Louise Nikolic, un constat : celui de « très grandes variations des taux d'inscription d'une région à l'autre, mais aussi d'une commune à l'autre. Et ce malgré des similarités en termes de caractéristiques sociales, politiques ou démographiques ».

C'est la Wallonie qui affiche le plus haut taux de participation des étrangers, suivie par la Région bruxelloise, puis la Région flamande. Mais même entre des communes wallonnes, « aux profils so-

cio-économiques parfois assez proches », la participation des extranationaux peut varier du simple au double. Ainsi, à Herstal, 33,7 % des électeurs potentiels non européens ont voté aux dernières élections, tandis qu'à Saint-Nicolas, ils n'étaient que 16,6 %. Dans le Brabant wallon, les différences entre la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (où seuls 15 % des électeurs européens se sont inscrits) et la commune de Rebecq (où ils étaient 46 %) révèlent les mêmes grands écarts.

Climat politique et perceptions individuelles

C'est sur ces différences intra-communales que la recherche de Louise Nikolic s'est concentrée et a permis d'identifier trois critères ayant une corrélation positive avec un taux élevé de participation des non-Belges : « La présence d'un bourgmestre de gauche ou pourvoir (PS, Ecolo, SPA ou Groen), l'organisation de nombreuses actions d'information et de sensibilisation vis-à-vis des habitants et un score peu élevé de l'extrême droite aux dernières élections. »

L'explication : « On observe que les ressortissants non européens qui se sentent discriminés dans leur commune éprouvent un sentiment de non-intégration qui les pousse plutôt à se replier sur eux-mêmes et se manifeste par un refus d'aller voter », conclut Louise Nikolic.

L'implication des étrangers dans la vie démocratique locale serait donc, selon la chercheuse, directement liée à la perception qu'ils ont du climat communal (est-il accueillant et ouvert ?), de leur sentiment d'intégration dans la commune, mais aussi du contexte politique local.

Ainsi, certaines communes wallonnes, pourtant dotée d'un bourgmestre de

gauche, affichent des taux de participation très bas. « pour des raisons clairement liées au contexte politique, par exemple dans le cas de scandales de corruption ». Tandis qu'à Bruxelles, où les communes sont plus densément peuplées et les administrations souvent surchargées, ce sont plutôt « les contacts difficiles ou la complexité des démarches qui apparaissent comme un frein à l'inscription ».

L'obligation de voter peut déranger

Le profil des électeurs potentiels est, lui aussi, extrêmement hétérogène. Des entretiens qu'elle a menés, Louise Nikolic observe : « Certains étrangers installés depuis longtemps ne se sentent absolument pas concernés par la vie politique belge tandis que pour d'autres, c'est une évidence d'aller s'inscrire. Dans les deux cas, il peut autant s'agir d'un fonctionnaire à la Commission que d'une personne issue d'un milieu socioéconomique défavorisé. »

Parfois, c'est la notion d'obligation qui dérange : en effet, s'ils sont libres de s'inscrire ou non, les résidents étrangers sont soumis à la même obligation de vote que les Belges, une fois enregistrés comme électeurs (une obligation à laquelle ils peuvent toujours se soustraire, en se désinscrivant). « Mais certaines personnes m'ont dit que cela allait à l'encontre de leur tradition politique », ajoute Louise Nikolic.

Enfin, il y a le facteur information : qu'elles soient ou non précarisées, éduquées ou intégrées, de nombreuses personnes étrangères ignorent encore leur droit à prendre part à la vie politique de leur commune. ■

CLARA VAN REETH

EN PRATIQUE

Qui peut voter aux élections communales ?

Si le vote est obligatoire

pour tous les Belges, il est aussi un droit pour les étrangers, sous certaines conditions. Depuis 2000, en application du Traité de Maastricht, les ressortissants d'un Etat membre de l'Union

européenne peuvent librement prendre part aux élections communales. Depuis 2006, ce droit est étendu à tous les résidents étrangers, installés depuis cinq années consécutives sur le sol belge.

Les étrangers européens et non européens qui le souhaitent doivent s'inscrire sur la liste des électeurs auprès de leur administration communale.

EN CHIFFRES

Faible participation des étrangers européens à Bruxelles

Le taux d'inscription aux élections communales de 2012 était, en moyenne, légèrement supérieur chez les électeurs potentiels européens que chez les résidents prove-

nant de pays extérieurs à l'Europe. Une différence qui s'observe à l'échelle globale de la Belgique : 18,5 % d'inscrits parmi les électeurs potentiels européens et 14 % chez les non-Européens. Entre les trois Régions, le taux d'inscription varie encore plus nettement : la Wallonie enregistre le plus haut taux, parmi les Européens et parmi les extra-Européens (respectivement 36 % et 19 %). La Flandre affiche, elle, le

score le plus bas auprès des résidents non européens, avec seulement 10 % d'inscription. Étrangement, c'est en Région bruxelloise que la participation des étrangers européens est la plus faible : seuls 13,5 % d'entre eux se sont inscrits aux élections en 2012. C'est aussi à Bruxelles que la part de potentiels électeurs non belges est la plus importante : ils représentent près de 28 % du total des électeurs.

sensibilisation

Les solutions des communes pour inciter au vote

Si les élections communales ont lieu le 14 octobre prochain, les résidents étrangers ne pourront pas s'offrir le luxe de la dernière minute : ils ont jusqu'au 31 juillet, minuit, pour s'inscrire sur les listes d'électeurs.

D'ici là, les communes et les Régions devraient se lancer dans des campagnes de sensibilisation. En Flandre, par exemple, la campagne « Ik stem ook » vise à expliquer aux citoyens étrangers et non néerlandophones les démarches à suivre pour s'inscrire. Au sud du pays, les Centres régionaux d'intégration ont joué un rôle majeur d'information lors des élections de 2006 et 2012.

Grosses disparités d'une commune à l'autre

Les actions de sensibilisation sont l'un des trois facteurs favorisant, selon la thèse de Louise Nikolic, un taux de participation des étrangers élevé. Au moyen de questionnaires envoyés aux 588 administrations communales (avec un taux de réponse de 92 %), la chercheuse a décrypté les actions mises en place par les communes pour inciter au vote des étrangers. Et découvert d'importantes disparités : « Certaines communes se contentent

d'afficher la circulaire dans l'administration communale tandis que d'autres mettent en place de vraies campagnes de sensibilisation, des séances d'information, des partenariats avec des associations... »

Si l'incitation à l'inscription est essentielle, un travail d'« information citoyenne » devrait également être mené : puisque la complexité du système politique belge et sa « lasagne administrative » n'aident apparemment en rien la motivation des étrangers à y prendre part, « il faut aussi expliquer les compétences communales, le fonctionnement des élections, l'identité des partis... »,

note Louise Nikolic.

Le tout au moyen d'une communication idéalement épurée, « sans informations trop compliquées, qui pourraient inquiéter ou décourager ». « Les nouvelles technologies sont aussi très utiles pour toucher de potentiels électeurs à travers des vidéos courtes qui démontrent les aspects pratiques mais aussi les enjeux politiques des élections », conclut la chercheuse. ■

CL.V.R.

TÉMOIGNAGES

« Je peux voter ? Je n'étais pas au courant »

Parmi les expatriés vivant en Belgique, les raisons de voter ou de ne pas voter sont presque aussi nombreuses que le nombre d'étrangers disposant du droit de vote...

« *Je n'ai jamais fait la demande mais aujourd'hui, pourquoi pas ?* » Edilane Bonfim est de nationalité brésilienne et italienne. Vivant en Belgique depuis douze ans, la professeure de langues va bientôt franchir le pas et demander à s'inscrire sur les listes électorales afin de voter pour la liste de son choix. Ce ne sera cependant pas pour les prochaines élections qui se tiendront en octobre à cause de la lenteur de la procédure : face à la lourdeur administrative, Edilane rétorque en riant que ça ne lui fait pas peur : « *En tant qu'expatriée, j'ai l'habitude de devoir renvoyer quinze fois le même document.* » Lorsqu'elle vivait à Nivelles, elle ne s'est jamais sentie beaucoup concernée par la politique locale. Puis Edilane a déménagé dans la capitale et c'est son nouveau travail, commencé il y a deux ans, qui a changé la donne. Désormais professeure de français dans les communes de Schaerbeek, Molenbeek et Bruxelles-Ville pour des jeunes étrangers désireux de s'intégrer, elle a eu « *l'envie de s'impliquer dans la vie de quartier* ». Un intérêt

soudain pour la politique de sa ville est né. D'un côté, le souhait de représenter les étrangers vivant à Schaerbeek à travers les élections, de l'autre, un désir d'agir, à son échelle, dans les politiques publiques. Et Edilane n'est pas la seule à prendre son rôle de citoyenne très à cœur.

« Ne pas voter ? Inenvisageable »

Hannah Grace Carpenter, 25 ans, est une militante. Très engagée pour la cause féministe et les droits LGBT, ne pas voter à une élection était inenvisageable pour la jeune fille. Ayant la double nationalité - allemande et anglaise -, elle vit à Ixelles, depuis 2016. Employée à la Commission

européenne, dans la communication sur les réseaux sociaux, Hannah baigne dans la politique. S'étant enregistrée dans sa commune, la jeune fille a bien l'intention de faire entendre sa voix en octobre prochain, du moins si elle est encore en Belgique. « *Mon contrat se termine et je vais peut-être partir faire un nouveau master en Allemagne, puisque je suis encore jeune, explique-t-elle. Mais je compte revenir en Belgique après mes études, j'adore vivre ici.* » La jeune fille refuse de vivre dans cette bulle, cette « euro-bulle », où peuvent vite s'enfermer les expatriés, selon elle. « *C'est important, même pour nous, de prendre part aux élections locales, d'être impliqué dans sa commune.* »

« Droit de ne pas voter »

D'autres, à l'inverse, affirment leur « droit de ne pas voter ». Nicolas Pena Garcia le revendique haut et fort. Le technicien informatique, de nationalité espagnole, vit à Charleroi depuis 50 ans. Contre le vote obligatoire qui ne « *reflète pas du tout l'opinion dans les urnes* », il n'a jamais souhaité s'impliquer dans la vie citoyenne de son quartier. Aucun politique ne l'a jamais séduit, aucun n'a réussi à le faire changer d'avis. A la vue des élections qui approchent à grands pas, Nicolas n'est toujours pas convaincu de l'intérêt de voter.

Certains sont contre le vote, et puis d'autres sont tout simplement mal informés. « *Je n'étais pas au courant* », assure Nicolas Heydt. Le Français originaire de Strasbourg travaille pour une école de commerce de Bruxelles. Bien inscrit sur les listes consulaires pour voter aux élections françaises - il n'en manque pas une -, il ignorait la possibilité pour les étrangers de voter aux communales en Belgique. « *Je ne me suis jamais beaucoup intéressé et personne ne m'a prévenu.* » Bien que Nicolas vive à Etterbeek (Bruxelles) depuis cinq ans, la politique de son pays d'accueil ne l'a jamais vraiment passionné. En revanche, il suit avec assiduité ce qui se passe en France. Mais ira-t-il s'inscrire sur les listes de sa commune maintenant qu'il est au courant ? Possible.

C.Q. (ST.)